

Compte rendu de la première réunion de synthèse du « Croissy d'Après »

Présentation de Jean-Roger DAVIN

Lors de cette première réunion de synthèse, Jean-Roger a ouvert les débats en présentant la situation actuelle et les prochaines étapes du projet "Le Croissy d'Après". Il a souligné que aucune décision définitive n'avait encore été prise et que la municipalité attendait les réactions des citoyens sur la plateforme *Le Croissy d'Après*. Dans le courant de l'année prochaine, un vote sera organisé pour permettre aux citoyens de choisir les actions qu'ils souhaitent voir se concrétiser.

Rappel du Croissy d'Après

Il a rappelé l'importance stratégique de "Le Croissy d'Après" en tant qu'outil visant à orienter la ville vers des pratiques plus durables. M. Davin a souligné le rôle central de cette initiative dans le cadre du Plan Climat Croissillons, exhortant les citoyens à une participation active pour le succès du projet. Il a mis en perspective l'impact des émissions, notant que la ville représentait 2% du total, tandis que les Croissillons étaient responsables de 98%, appelant à une prise de conscience collective.

Réponses locales

Après cette présentation, des réponses locales aux problématiques soulevées ont été discutées, impliquant les actions actuelles et futures de la municipalité pour répondre aux enjeux environnementaux. L'accent a été mis sur les 27 actions définies dans le cadre des six thématiques : Respect de la nature et du vivant, les énergies renouvelables, bâtiments et urbanisme, santé environnementale, mobilité active et durable, et écologie communale.

Présentation du grand témoin, Pierre Fond, Maire de Sartrouville Président de la CASGBS et Vice-président du conseil départemental

La réunion a également accueilli le grand témoin, Pierre Fond. M. Fond a souligné l'importance des communautés d'agglomération dans la résolution des problèmes liés au climat. Il a expliqué comment mettre en commun certains thèmes pour plus d'efficacité, citant l'exemple de la santé avec les médecins.

Thématique de l'énergie et actions concrètes

Le grand témoin a ensuite abordé la thématique de l'énergie, soulignant les changements majeurs nécessaires en raison de la transition énergétique. Il a présenté des actions concrètes axées sur la sécurisation des achats d'énergies, la réduction des consommations et le développement d'énergies renouvelables locales. Des exemples ont été donnés, tels que la récupération de la chaleur d'usines à Sartrouville ou à Saint-Germain, d'un même système avec de futurs DataCenters à Argenteuil et l'utilisation de la géothermie à quelques kilomètres de profondeur à Nanterre.

Protection du cadre de vie et de la biodiversité

Pierre Fond a mis en avant la nécessité de préserver le cadre de vie et la biodiversité locale. Il a souligné l'importance d'exploiter le bois de manière raisonnée, de préserver les zones de promenades et d'aménager des zones agricoles protégées. Des objectifs ont été énoncés pour maintenir une exploitation raisonnée, préserver des zones sans intervention humaine et garantir un cadre de vie agréable sur le territoire.

La réunion s'est conclue sur ces perspectives encourageantes, mettant en avant l'importance de la participation citoyenne et des actions concrètes pour bâtir "Le Croissy d'Après".

Questions / réponses

Question 1 :

Q. Plus on se balade dans notre communauté d'agglomération et plus on se rend compte que les espaces libres sont grignotés par l'urbanisme, jusqu'où va-t-on aller ?

R. L'urbanisation croissante de notre agglomération est effectivement une préoccupation partagée. La pression immobilière est accrue en raison du manque de logements en Île-de-France, soutenu par le SRHH (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement). La loi exige la construction de 70 000 logements par an en IDF, avec des quotas spécifiques pour les logements sociaux. Les maires doivent jongler entre la nécessité de construire et la préservation du cadre de vie. Les contraintes légales sont fortes, avec des pénalités pour les communes en carence, mais le défi réside dans la préservation de l'équilibre entre urbanisation nécessaire et préservation des espaces.

Question 2 :

Q. Comment la communauté de l'agglomération se prépare-t-elle à respecter la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net) ?

R. La loi ZAN marque un changement significatif en cessant de construire sur des terres fertiles. Cela implique la densification des centres-villes et une approche plus réfléchie de l'urbanisation. Les objectifs fixés par l'État varient d'une commune à l'autre, et la densification doit être envisagée de manière adaptée. Il est essentiel de tenir compte des particularités de chaque territoire. La coopération avec l'État est cruciale, et les discussions pourraient permettre une adaptation des objectifs en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque commune.

Question 3 :

Q. Le Vésinet est couvert de 80% de sites patrimoniaux remarquables et il y a cette obligation de construire des logements sociaux. Pouvez-vous donner votre avis sur cette obligation ?

R. La situation au Vésinet est complexe, avec 80% du territoire couvert par des sites patrimoniaux remarquables. L'obligation de construire 25% de logements sociaux, imposée par la loi SRU, est un défi majeur. La nécessité de construire doit être équilibrée avec la préservation des espaces. Les gouvernements successifs ont soutenu cette loi, mais des ajustements sont nécessaires. Je pense qu'il faudrait permettre une négociation avec l'État en fonction des spécificités de chaque commune. La question du peuplement des logements sociaux reste également un défi non résolu, nécessitant une attention particulière.

Suite de la présentation par Jean-Roger Davin

Éco-Rénov et fresques du climat

Le maire a souligné quelques points importants après les interventions précédentes. Il a mentionné les prochains rendez-vous d'éco-rénovation, des entretiens personnels de 45 minutes à 1 heure pour discuter des rénovations possibles des maisons avec un organisme public. Les prochaines fresques du climat sont prévues fin janvier, et la saison 2 du Croissy d'Après est annoncée pour 2024.

Quelques chiffres sur la plateforme *Le Croissy d'Après*

Quelques chiffres sur la plateforme ont été partagés, mettant en lumière l'engagement des citoyens, avec des vues sur les lives et un rappel des paroles d'enfants issus des 5 sessions, ainsi que la présentation des idées des enfants.

Présentation des Actions

Le maire a poursuivi la présentation en mettant en lumière les actions concrètes mises en place. Voici un aperçu des principales initiatives :

- Protection des berges : Travail en collaboration avec un écologue.
- Chauffage du pôle J.M : Les résultats des études seront disponibles fin janvier.
- Rendez-vous avec éco-Rénov et possibilité d'aller à Carrières pour prendre des rendez-vous.
- Le projet de la cantine sans plastique est acté.
- Expérimentation du composteur.
- Présentation des capteurs extérieurs et intérieurs avec une carte de Croissy.
- Étude de circulation et de stationnement au boulevard Hostachy.
- Présentation de NetCarbon, une application offrant des solutions de mesure du carbone par satellite et permettant de simuler des projets avec des prédictions d'émissions carbone.

Actions sur la Plateforme

Les actions citées précédemment sont détaillées sur la plateforme "Le Croissy d'Après", dans l'onglet intitulé "Les 27 fiches actions de la Ville". Le Maire a incité les citoyens à voter et défendre les actions qu'ils souhaitent voir réalisées directement sur cette plateforme. Il a été encouragé de participer activement dessus pour influencer les choix des actions à mettre en œuvre.

Questions / réponses :

Question 1 :

Q. Concernant le composteur financé par l'agglo, le site est bétonné, les déchets arrivent à vélo, et le cadre semble peu esthétique. Est-ce qu'une végétalisation du site est prévue ?

R. Le terrain initial était destiné aux bus, et non spécifiquement au composteur. Le terrain doit rester imperméable. Bien que l'idée de végétaliser soit envisagée, la mise en place dépend de la réussite de l'expérimentation. L'installation est sujette à des essais, et la participation de la communauté est essentielle.

Question 2 :

Q. Pourquoi attendre 9 mois pour le composteur ?

R. À partir du 1er janvier, aucune localité n'est idéale pour ce type d'installation. La préparation méticuleuse vise à rendre le processus aussi propre que possible. L'expérimentation est cruciale pour garantir le succès du projet.

Question 3 :

Q. Concernant les îlots de chaleur, des diagnostics ont été réalisés à Claude Monet. Des aménagements sont-ils prévus dans cette zone ?

R. Claude Monet est une ZAC privée, cette zone ne relève donc pas directement de la compétence de la ville. De plus, le goudron est utilisé pour éviter la pollution des nappes phréatiques, créant ainsi des îlots de chaleur.

Question 4 :

Q : Les pays voisins, comme la Suisse et l'Allemagne, pratiquent le recyclage avec des sélections préalables. Pourquoi ne pas s'en inspirer davantage ?

R. S'inspirer des bonnes pratiques des pays voisins est une excellente idée. Cependant, cela implique des différences culturelles et comportementales. L'éducation et la sensibilisation sont des éléments clés pour changer les habitudes, et bien que la France puisse prendre exemple sur ces pays, il y a encore des défis à surmonter.



Question 5 :

Q. La réponse donnée aux contributions à propos de la mobilité sur les vélos m'a déçu, qu'en est-il du plan vélo ?

R. Actuellement, aucune décision n'a été prise, et la ville examine attentivement les contributions. Il est souligné que la ville fait déjà beaucoup pour promouvoir l'utilisation du vélo. Les priorités doivent être évaluées en tenant compte des coûts et des préférences divergentes des citoyens pour les déplacements en voiture ou à vélo. Les projets sont pondérés en fonction de ces facteurs pour trouver un équilibre optimal.